

Liste de commentaires sans demande d'harmonisation
PAFIO_02-2023
UG 112-63

Commentaires Stratégique (pas d'harmonisation requise, transféré à la TGIRT pour refonte VOIC)

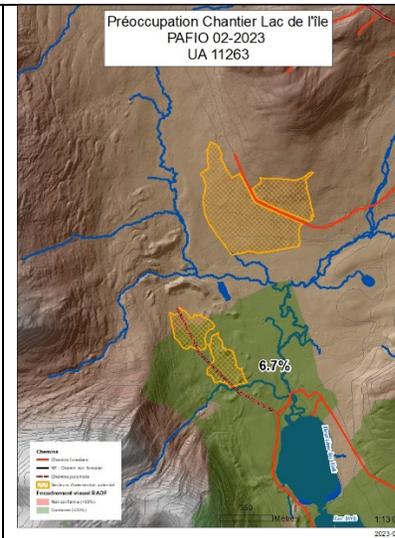
Demandeur	Localisation	Préoccupations	Solutions
SÉPAQ	Réserve faunique	<p>Mise en contexte</p> <p>En mai 2021 le MRNF a rendu public son Cadre de gestion des réserves fauniques. Celui-ci présente les réserves fauniques comme des espaces de patrimoine collectif, où les activités de chasse, de pêche et de plein air se pratiquent dans un cadre naturel vaste et attrayant. Il actualise la vision du ministère quant à la mission de ces territoires, en réaffirmant et en précisant leurs rôles social, environnemental et économique en lien avec les régions du Québec. Cette vision mentionne que les réserves fauniques sont des territoires accessibles à la population du Québec pour la pratique d'activités liées à la faune et répondant à ses besoins de contact avec la nature. En veillant simultanément au maintien des populations fauniques et de leurs habitats, à la satisfaction des attentes sociales et à la vitalité économique des régions, elles sont des modèles de développement durable et de gestion intégrée des ressources.</p> <p>En raison de leur vocation, de leur mode de gestion et des nombreux usages qui coexistent sur leurs territoires, les réserves fauniques font face à plusieurs enjeux. Un de ses enjeux territoriaux prioritaires est la conciliation des multiples usages du territoire et des ressources afin de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, la considération de l'aménagement du territoire des réserves fauniques dans son ensemble est primordiale. Tout comme la mise en valeur des ressources naturelles, notamment forestières, la mise en valeur de la faune et des activités récréatives contribue au développement économique local et régional et à la création de richesse de façon renouvelable. Une gestion intégrée et concertée qui s'allie avec l'aménagement forestier permet de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire.</p> <p>Dans le but d'optimiser l'intégration des enjeux des réserves fauniques au processus de planification forestière lorsque des activités d'aménagement sont planifiées sur le territoire des réserves fauniques et que celles-ci peuvent avoir des impacts sur le mandat de conservation et de mise en valeur de la faune, des demandes d'harmonisation sont faites.</p> <p>Ces demandes s'effectuent selon les dispositions du plan d'affectation du territoire public (PATP) et plus particulièrement, selon les intentions</p>	<p>Plusieurs fiches VOIC traitant d'enjeux fauniques liés à des espèces sociales économiques d'intérêt sont annexées aux PAFIT. Ces fiches VOIC contiennent des objectifs qui visent à « prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée, du lynx, de l'orignal et du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés ».</p> <p>De ces objectifs ont découlé plusieurs mesures et indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'application d'un guide de mitigation faunique applicable à l'éclaircie précommerciale et au nettoyage; 2) Le respect d'un pourcentage minimal des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoyage) avec maintien de blocs résiduels comme défini dans les mesures d'atténuation fauniques; 3) Le respect d'un pourcentage maximal de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage); 4) Le respect d'un pourcentage minimal du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle; 5) Le respect d'un pourcentage de peuplements d'alimentation (orignal);

		<p>gouvernementales et les objectifs spécifiques élaborés par le ministre responsable de l'affectation des terres du domaine de l'État spécifique au territoire réserves fauniques.</p> <p>Selon le Cadre de gestion des réserves fauniques du MRNF, le PATP attribue généralement une vocation multiple modulée aux réserves fauniques, lorsqu'elles ne sont pas autrement affectées. Cette vocation est définie comme une utilisation polyvalente des terres et des ressources, assortie de modalités ou de règles adaptées aux conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières du territoire. Dans le contexte des réserves fauniques, cette condition particulière est la mission de conservation et de mise en valeur de la faune, légalement accordée aux réserves fauniques par la LCMVF. À cet égard, la planification d'activités doit, au besoin, être modulée, afin d'assurer le maintien des populations fauniques et la qualité de leurs habitats.</p> <p>Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre</p> <p>Nous demandons d'appliquer, dans les secteurs hors caribou, des mesures d'atténuation des impacts des activités d'aménagement forestier sur la mise en valeur des activités reliées aux espèces sociales économiques d'intérêt (orignal et petit-gibier) dans la prescription des différents traitements sylvicoles.</p>	<p>6) La conformité des travaux réalisés dans les aires de confinement du cerf de Virginie.</p> <p>Plusieurs indicateurs mentionnés ont été mis en place pour réduire l'impact des traitements d'éducation.</p>
SÉPAQ	Réserve faunique	<p>Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique</p> <p>Lorsque des activités de récolte sont prescrites à proximité d'un lac stratégique, nous demandons de s'assurer de protéger les cours d'eau (intermittents et permanents) où il y a un potentiel de présence d'omble de fontaine. Il importe également de considérer la superficie du bassin versant immédiat du lac afin de maintenir une forêt résiduelle dans celui-ci.</p>	<p>Une mesure de protection issue de l'entente administrative avec le MELCCFP existe pour assurer la protection de l'omble chevalier à l'égard de l'aménagement forestier. Les objectifs visés par les mesures sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire au maximum, voir éliminer, l'apport – dans le lac – de sédiments résultant des activités d'aménagement forestier. • Maintenir l'intégrité des sites de fraie connus. • Préserver la qualité physico-chimique de l'eau. <p>La superficie des bassins versant est contrôlée par le VOIC qualité du milieu aquatique. Ce VOIC est en cours de révision par le comité milieu humide.</p>
SÉPAQ	Réserve faunique	Préoccupations relatives à l'ambiance	RADF article 3 :

		<p>Lorsque des activités de récolte sont prescrites à proximité de sites d'hébergement, nous demandons de maintenir une ambiance de qualité (quiétude, protection des paysages).</p>	<p>Aucune activité d'aménagement forestier ne peut s'effectuer sur un site d'hébergement;</p> <p>RADF article 7 : Une lisière boisée d'au moins 60 m de largeur doit être conservée autour d'un site d'hébergement</p> <p>L'entente générique prévoit une discussion préalable aux travaux</p>
SÉPAQ	Réserve faunique	<p>Préoccupations relatives à l'intégrité des limites de la réserve faunique</p> <p>Lorsque des chantiers sont situés sur ou à proximité de la limite de la réserve faunique, nous demandons d'éviter la création de nouvel accès au territoire de la réserve faunique. Dans le cas d'un d'une création d'accès, prévoir une fermeture de chemin ou de la récolte d'hiver. Nous demandons également de favoriser un accès aux chantiers via la réserve faunique et non par le territoire en périphérie de la réserve faunique.</p>	<p>Le VOIC harmonisation des usages répond déjà à ce commentaire https://tgirtgaspesie.com/wp-content/uploads/2022/02/R11-T-18-08_HARMONISATION_USAGES_2018-2023_vf.pdf</p> <p><u>Objet de l'entente :</u> <i>Lorsque des interventions forestières ou des chemins planifiés traversant les limites d'un territoire faunique structuré sont prévus au PAFIO, convenir de mesures d'harmonisation (planification ou opérationnelle) afin de réduire les impacts potentiels sur les activités des territoires fauniques structurés.</i></p> <p>Ce VOIC est prévu à l'ordre du jour de la TGIRT du 19 septembre prochain. Des propositions d'améliorations pourraient être apportées au besoin.</p>
CENG	Paysage Lac York	<p>Le CENG est préoccupé quant à l'éventuel impact de ce chantier d'aménagement forestier sur la qualité paysagère de la zone 11-37, notamment à partir du plan d'eau voisin. Il est soucieux de connaître les démarches et méthodes d'harmonisation paysagère déployées par le MRNF pour ce chantier, d'autant que le lac York n'est pas couvert par les modalités du Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières (CRÉGÎM/CRNT 2012). Plusieurs approches de modélisation 3D sont désormais disponibles afin de faire une analyse géomatique complète des éventuels impacts sur le</p>	<p>Même si le secteur mentionné n'est pas couvert par le guide GIRN, il y a trois points d'intérêt ou les paysages doivent respecter les modalités du RADF, soit : les baux de villégiature, la base de plein air et la route 198, qui elle fait partie des paysages GIRN. Plus précisément, l'article 13 du RADF précise qu'un encadrement visuel de 3 km doit être conservé autour des sites de villégiature regroupée et d'une base de plein air.</p>

		<p>paysage des activités d'aménagement forestier planifiées dans la zone 11-37. À cet égard, le CENG soutient que les secteurs d'intervention potentiels déjà consultés pour le chantier « Mont Rotary » sont susceptibles d'être visibles depuis la rive Ouest du lac York, notamment à partir du point d'observation situé aux coordonnées suivantes : 48,96N / 65,43O, et que des modélisations paysagères avancées auraient dû être effectuées - et partagées - pour ce chantier préalablement à sa mise en consultation. Il demande expressément à ce que de telles analyses soient faites - et partagées - pour le chantier en consultation « Lac de l'île » et Murdochville.</p> <p>Demande de rencontre</p>	<p>L'article 14 du RADF précise les modalités applicables à l'intérieur de l'encadrement visuel :</p> <p><i>La coupe partielle avec maintien d'un couvert forestier continu est permise dans l'ensemble de l'encadrement visuel ou dans un paysage culturel patrimonial. La coupe partielle sans maintien d'un couvert forestier continu est interdite.</i></p> <p><i>La coupe totale est aussi permise dans un encadrement visuel, à l'exception des coupes totales avec un patron de récolte par bandes de récolte de plus de 6 m de largeur ou par blocs à contours rectilignes. Toutefois, l'ensemble des superficies ayant fait l'objet de la coupe totale permise doit couvrir moins du tiers de la superficie de cet encadrement visuel au cours de chaque tiers de la période prévue de révolution des peuplements, et ce, afin de conserver en tout temps la qualité du paysage.</i></p> <p>Sachez que le RADF doit être respecté, le ministère effectue les analyses paysages pour chacun des sites d'intérêts couverts par la loi sur le territoire. Aussi, tel qu'adopté en TGIRT, l'indicateur de la qualité visuelle des paysages est validé à la PRAN, cet élément a été présenté avec le PAFIO en février dernier. Voir p.40 : https://tgirtgaspésie.com/wp-content/uploads/2023/02/11263_PAFIO_v2023-02_TGIRT_2023.pdf</p> <p>Lors de la présentation du PAFIO 02-2023, nous avons expressément présenté la carte du secteur mentionné et nous vous avons présenté l'aspect visuel du territoire. Voir p. 41 : https://tgirtgaspésie.com/wp-content/uploads/2023/02/11263_PAFIO_v2023-02_TGIRT_2023.pdf</p>
--	--	--	---

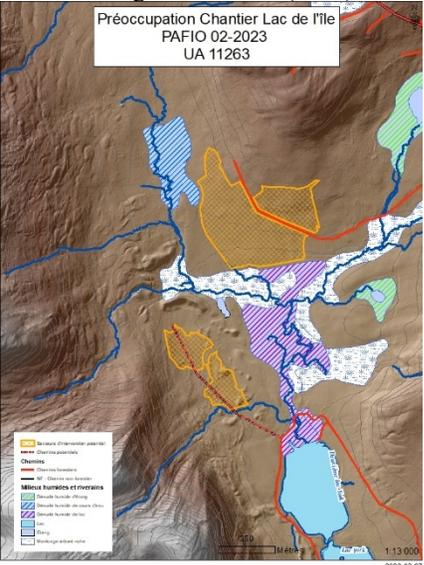
		<p>De plus, lors de l'harmonisation du PAFIO V-10 en mai dernier, le résultat d'analyse paysage présenté pour la zone était de 7% alors que le RADF prévoit jusqu'à 33%.</p> <p>https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Ftgirtgaspesie.com%2Fwp-content%2Fuploads%2F2022%2F08%2FFI_PAFIOV10_solu_021_Murdoc_Usage.docx&wdOrigin=BROWSELINK</p> <p>Aussi, la présentation faite lors de la rencontre de médiation aussi en mai dernier est disponible sur le site de la TGIRT et contient plusieurs cartes montrant les analyses du paysage dans ce secteur.</p> <p>https://tgirtgaspesie.com/wp-content/uploads/2022/05/Les-enjeux-touchant-le-Lac-York.pdf</p> <p>En plus du paysage, le lac York est un lac à Omble chevalier ou quassa, une espèce susceptible d'être désignée comme menacées ou vulnérables, aussi, un refuge biologique couvre un pourcentage significatif de la zone riveraine et la planification forestière est adaptée en tenant compte de ces enjeux.</p> <p>Ceci dit, voici la carte de l'analyse du paysage du chantier Lac de l'île :</p>
--	--	--



Concernant les outils d'analyses, dans un objectif d'amélioration continue, le ministère a testé différentes méthodes au cours des dernières années. Nous sommes disposés à partager nos expériences et sommes ouverts à recevoir des propositions d'amélioration. Cet exercice est prévu lors des rencontres du comité paysage.

Prendre note que les secteurs déjà consultés comme le chantier Murdochville ne sont pas en consultation. Ils ont été harmonisés selon la volonté de la TGIRT.

Commentaires sans harmonisation ou demande d'information

Demandeur	Localisation	Préoccupations	Réponse
Nature Québec	Aire de répartition du Caribou	Certains secteurs d'intervention ont fait l'objet d'une consultation il y a plus de 5 ans (en 2017). Nous émettons des préoccupations quant au fait qu'elles ne fassent pas l'objet d'une nouvelle consultation, d'autant plus que les mesures intérimaires pour la protection du caribou n'ont été implantées qu'en 2019.	Effectivement, bien que le ministère n'ait aucune obligation à reconsulter des secteurs déjà harmonisés, la DGFo-11 a pris l'initiative de reconsulter tous nos secteurs dans les 3 unités d'aménagement (sauf la PRAN 300) lors du prochain PAFIO prévu plus tard cette année. Nous avons l'objectif de refaire cet exercice aux 5 ans.
CENG	Chantier Lac de l'Île	Le CENG est préoccupé par la proximité du chantier « Lac de l'île » avec plusieurs complexes de milieux humides (CMH) d'envergure. Il est soucieux que ces milieux ne soient pas impactés par d'éventuelles coupes forestières ou par l'implantation ou la réfection de chemins forestiers. De plus, le CENG est soucieux qu'une lisière forestière minimale soit maintenue entre tous secteurs d'opération ou chemins forestiers et les CMH situés dans le secteur du chantier.	<p>Les secteurs d'interventions potentiels épargnent les milieux humides et riverains qui les bordent. Les types de milieux humides et riverains concernés sont des marécages arborés riches, des dénudés humides de lac et des dénudés humides de cours d'eau. Une bande de protection de 20 m a été appliquée autour des milieux humides afin de respecter les milieux humides d'intérêts (MHI) inscrits dans les Usages Forestiers (UFZ).</p> 

CENG	PATP Lac York	<p>Une portion du chantier « Lac de l'île » et « Murdochville » semble se situer dans la zone de vocation prioritaire 11-37 du Plan d'affectation du territoire publique (PATP) de la Gaspésie. Selon ce plan, un encadrement visuel doit être accordé pour une zone tampon de 1,5 km entourant le lac York. Cette zone est associée à un développement prioritaire récréotouristique, exigeant d'« Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques de façon à préserver la quiétude des lieux et le caractère naturel des paysages sensibles (points de vue d'importance ou secteurs d'intérêt) ».</p> <p>Le CENG est préoccupé quant à l'éventuel impact de ce chantier d'aménagement forestier sur la vocation de la zone 11-37. Il est soucieux de connaître les démarches d'harmonisation des usages et les efforts d'adaptation du MRNF à l'égard de cette vocation en lien avec ledit chantier. Le lac York est un des lacs les plus prometteurs de la ZGIE du nord de la Gaspésie quant à son potentiel récréotouristique. De part son rôle de gestion intégrée accordé par le MELCCFP, le CENG aimerait être mieux informé des démarches intra ou interministérielles initiées régionalement quant aux usages du territoire forestier inclus dans la zone 11-37.</p>	<p>Pour des exemples d'effort d'adaptation dans la zone mentionnée, se référer à l'harmonisation du PAFIO v-10 en mai dernier, des demandes d'harmonisations des usages et opérationnelles ont été retenues telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une visite terrain préalable aux opérations • une période (saison) pour les opérations • des modalités d'interventions (débardage, machinerie à 6m des chemins...) • Transformation de coupe de régénération en coupe partielle • Retarder des secteurs de coupe en attente de voir si un projet de développement se concrétise. <p>Noter que l'application du RADF (article 3, 7, 8, 12,13) permet de tenir compte de cette l'intention du PATP et que l'aménagement forestier y est permis dans cette zone. Par ailleurs, des discussions concernant la planification forestière opérationnelle ont lieu entre la DGFO et la direction du territoire. En plus du RADF et du PATP, le lac York est un lac à Omble chevalier oquassa, une espèce susceptible d'être désignée comme menacées ou vulnérables, aussi, un refuge biologique couvre un pourcentage significatif de la zone riveraine et la planification forestière est adaptée en tenant compte de ces enjeux.</p> <p>Pour ce qui est d'être mieux informé sur les démarches interministérielles, le ministère a proposé de faire un topo sur les consultations interministérielles à la TGIRT du 22 novembre 2022 à Bonaventure. Cette proposition n'a pas été retenue par la table.</p>
CENG		<p>Le CENG a déjà demandé et réitère la demande que des couches de bases sur : a) les limites des bassins versants (niveau 1), b) les milieux humides potentiels (incluant les attributs sur les types de milieux et leur niveau de confiance) et c) les courbes topographiques soient systématiquement incluses à la carte interactive de consultation, au même titre que les couches sur la</p>	<p>Depuis cette année, les cartes et le site internet de consultation ont été uniformisés provincialement afin de répondre à une demande du protecteur du citoyen. Les couches demandées ne peuvent donc pas être ajoutées pour respecter cette uniformité et éviter le surplus d'information stocké. Cependant, sachez que les couches mentionnées</p>

		<p>villégiature, certaines infrastructures et les limites des TFS sont incluses pour le bénéfices des acteurs concernés.</p> <p>De plus, le CENG demande qu'une couche actualisée des coupes réelles, incluant les types et années d'intervention, soit systématiquement ajoutée. Cette information est d'importance pour avoir une vue d'ensemble sur les activités forestières planifiées et passées à l'intérieur des bassins versants de sa ZGIE.</p>	<p>sont facilement ajoutable via le bouton <i>ajouter une couche</i> dont la méthodologie est disponible sur le site de la TGIRT. https://tgirtgaspesie.com/wp-content/uploads/2022/06/Ajouter-une-carte-consultation-PAFIO.pdf</p> <p>Par exemple, Les RATF homologués sont disponibles sur Données Québec, présentement, l'information est disponible jusqu'à 2020-2021, à l'été les données de 2021-2022 vont s'y trouver.</p>
Nature Québec		<p>Nature Québec apprécie l'ajout de la couche "Mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie" à la carte interactive. Toutefois, pour faciliter l'analyse des données, nous suggérons d'y associer une symbologie différente qui permet l'identification des chantiers qui s'y superposent. De plus, pour plus de transparence, nous recommandons fortement l'ajout d'une fonctionnalité qui permettrait de télécharger les données des travaux planifiés à des fins d'analyse dans un autre logiciel (QGIS, ArcGIS).</p>	<p>Depuis cette année, les cartes et le site internet de consultation ont été uniformisé provincialement afin de répondre à une demande du protecteur du citoyen. La symbologie des mesures intérimaires est uniforme provincialement, nous ne pouvons malheureusement pas les modifier. Une option possible est de télécharger la couche et de l'ajouter vous-même pour avoir votre propre symbologie. https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/mesures-interimaires-caribou-montagnard-gaspesie/#:~:text=Les%20mesures%20int%C3%A9rimaires%20d%C3%A9courent%20d,caribou%20montagnard%20de%20la%20Gasp%C3%A9sie</p> <p>Pour ce qui est des données demandées, nous n'avons pas l'autorisation de les partager à l'externe.</p> <p>Vos commentaires seront acheminés vers les responsables au niveau provincial.</p>
Nature Québec		<p>J'aimerais effectivement rajouter en commentaire qu'il serait bien, au minimum, d'avoir une petite notification qui apparaît suite à l'envoi du commentaire qui valide que la soumission a bien été effectuée. Encore mieux, ce serait de réintégrer les "bulles" de commentaires, ce qui facilite le suivi et permet de copier-coller des commentaires similaires.</p>	<p>Depuis cette année, les cartes et le site internet de consultation ont été uniformisés provincialement afin de répondre à une demande du protecteur du citoyen. Votre commentaire sera acheminé vers les responsables au niveau provincial.</p>

